



## CONCOURS ILLUMINATIONS DE NOËL

2021

### Bulletin d'inscription

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Fixe.....Portable.....

Mail.....

\* A retourner en Mairie ou par mail [comitedesfetesgenille@gmail.com](mailto:comitedesfetesgenille@gmail.com)

avant le 11 décembre 2021

Seuls les éléments de décorations visibles depuis la voie publique seront pris en considération par le jury.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours.

*Fait à Genillé*

*Le :*

*Signature :*

# RÈGLEMENT DU CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL

## ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

La Commune de Genillé organise un concours sur les illuminations des façades et maisons. Ce concours est ouvert à tous les habitants de la commune, propriétaires ou locataires ainsi qu'aux commerces et restaurants, qui participent à l'embellissement de Genillé pendant la période des fêtes de Noël.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à toute personne dont les décorations sont visibles d'une rue ou d'une voie passante.

Les candidats sont informés que les réalisations mises au concours sont susceptibles d'être prises en photo ou filmées. Ils autorisent leur éventuelle publication ainsi que la proclamation du palmarès dans la presse ou sur internet.

La participation à ce concours est gratuite. L'inscription s'opère dans les conditions fixées à l'article suivant.

## ARTICLE 3 : INSCRIPTION

Un formulaire d'inscription ainsi que le présent règlement sont **disponibles sur le site officiel** de la Commune ainsi qu'à l'accueil de la Mairie.

Le formulaire d'inscription, dûment complété, est à faire parvenir à la Mairie de Genillé **avant le 1er décembre 2021**.

#### ARTICLE 4 : COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé de membres du Comité des Fêtes et du Conseil Municipal.  
Ils s'interdisent de prendre part à titre personnel au dit concours.

#### ARTICLE 5 : PASSAGE DU JURY

Le jury procédera, dans la deuxième quinzaine du mois de décembre, à l'évaluation des décorations.

Les inscrits au concours ne seront pas informés du passage du jury qui s'effectuera entre 19h et 21h.

#### ARTICLE 6 : CRITERES DE NOTATION

Une note de 1 à 10 sera attribuée à chaque participant.

Un classement est établi. Les membres du jury sont seuls juges. Ses décisions sont sans appel.

#### ARTICLE 7 : PALMARES

Le classement des 3 premiers, établi par le jury sera rendu public lors d'une cérémonie officielle de remise des prix à l'occasions de la cérémonie des vœux du maire 2021.

#### ARTICLE 8 : PRIX

Bons d'achats auprès des commerçants de Genillé

#### ARTICLE 9 : REPORT OU ANNULATION DU CONCOURS

La commune de Genillé se réserve le droit de reporter ou d'annuler le présent concours, quel qu'en soit le motif, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, de quelque manière que ce soit.

#### ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

#### ARTICLE 11 : APPROBATION DU REGLEMENT

Le présent règlement a été adopté en séance du 15/11/2021 par le Conseil Municipal de la Commune de Genillé.

Le 27/10/2021



**Le Comité des fêtes en partenariat avec la municipalité**